



Qui croit à l'égalité des chances et à la méritocratie en France ?

Luc Rouban

► To cite this version:

Luc Rouban. Qui croit à l'égalité des chances et à la méritocratie en France ?. [Rapport de recherche] CEVIPOF. 2021, pp.9. hal-03419663

HAL Id: hal-03419663

<https://sciencespo.hal.science/hal-03419663>

Submitted on 8 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Note de recherche

Le Baromètre de la confiance politique / Vague 12

Mars 2021

QUI CROIT À L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET À LA MÉRITOCRATIE EN FRANCE ?

Luc Rouban

Directeur de recherche CNRS

luc.rouban@sciencespo.fr

L'une des grandes promesses du macronisme était de relancer la mobilité sociale en prenant des mesures visant à faciliter la vie économique et à fluidifier les parcours professionnels. Au cœur du projet présidentiel d'Emmanuel Macron figurait l'idée que les réformes inspirées par des postures idéologiques de droite ou de gauche ne permettaient pas de sortir des ornières sociales ou organisationnelles qui bridaient l'activité comme les initiatives¹. On retrouve dans cette philosophie de l'action publique une pensée propre à la haute fonction publique française qui conduit l'État à libérer la société de ses propres entraves en modifiant les règles du jeu et en limitant la bureaucratie. Le social doit pouvoir se gérer tout comme on gère une entreprise en s'attachant à l'efficacité des mesures au-delà des querelles de principes. On retrouve donc dans le macronisme le fil rouge du progressisme déjà présent dans le giscardisme : promotion des classes moyennes, individualisation des parcours et, surtout, valorisation du mérite. Celui-ci a été célébré de manière parfois un peu brutale par Emmanuel Macron qui s'est plu à distinguer dans un discours « ceux qui avaient réussi et ceux qui n'étaient rien » sous les regards hilares de certains de ses ministres². Après quatre années au pouvoir, le macronisme a-t-il réussi à convaincre les Français que l'avenir leur était ouvert selon leur investissement personnel ? Qui croit à l'égalité des chances et à la méritocratie en France en 2021 ?

1.
Emmanuel Macron,
Révolution, Paris, Pocket, 2017
(1^{ère} édition 2016).

2.
Huffington Post, juillet 2017,
<https://www.youtube.com/watch?v=mlxXW95qeK4>.

3.
En réunissant à chaque fois le
total des réponses « tout à fait
et plutôt d'accord ».

La méritocratie est rarement reconnue en France

Le Baromètre de la confiance politique n'a pas pour objet d'établir un bilan objectif de la mobilité sociale mais d'évaluer dans quelle mesure les enquêtés défendent des idées qui constituent le cœur de l'idée méritocratique : la place de l'effort individuel, l'autonomie de la réussite et l'égalité des chances. Sur ces trois points, les résultats montrent que les enquêtés français sont assez perplexes. Au total, 70% des enquêtés³ estiment « qu'en faisant des efforts

chacun peut réussir », mais 59% estiment que « de nos jours, on ne peut réussir que si on connaît des gens bien placés » et 26% que « les règles du jeu sont les mêmes pour tous ».

On peut donc créer un indice de méritocratie allant de 0 à 3 qui permet de mesurer à quel point les enquêtés sont convaincus de la possibilité de réussir en France par ses propres moyens⁴. Si on dichotomise cet indice, on voit que 44% des enquêtés sont convaincus de la méritocratie contre 56% d'entre eux. Par comparaison, la méritocratie est reconnue, pour leurs pays respectifs, par 54% des enquêtés allemands, 50% des enquêtés britanniques et 32% des enquêtés italiens.

Le regard que les Français portent sur leur société change selon le classement social que l'on effectue. Si l'on part d'un classement social objectif, en fonction de l'emploi ou du dernier emploi occupé, on voit que la part de ceux qui considèrent que la méritocratie existe, évolue mais dans des limites étroites, passant de 40% dans les catégories populaires à 46% dans les catégories moyennes puis à 49% dans les catégories supérieures⁵. Cela se confirme par la lecture en termes de diplômes : si 40% des enquêtés du niveau CAP partagent cette vision des choses, ils ne sont que 47% au niveau du Bac+2 et 52% chez les enquêtés titulaires d'un doctorat ou diplômés d'une grande école. On peut également vérifier ce résultat en passant par les diverses professions. On remarque que la méritocratie est, certes, un peu mieux reconnue parmi les fonctionnaires (48%), censés incarner le principe républicain d'égalité, que chez les salariés du privé (43%) ou que chez les indépendants (47%) et sensiblement plus que parmi les agents des entreprises publiques, malgré tous les efforts entrepris pour les privatiser et y faire entrer des logiques de « performance » supposées être méritocratiques (39%). Mais il faut sortir des données moyennes car, si l'on intègre le niveau de responsabilité, certains écarts s'affirment même si les effectifs assez faibles incitent à la prudence. C'est ainsi que les cadres du public se différencient clairement de leurs homologues du privé puisque la méritocratie est réelle pour 54% des premiers contre 42% des seconds, une différence qui s'explique en grande partie par les réponses données par les enseignants du second degré (64%) mais pas par celles des instituteurs (47%) alors que les cadres du public hors enseignement se situent au niveau de leurs homologues du privé (42%)⁶. En revanche, des situations apparemment ouvertes à l'initiative individuelle ne suscitent pas l'enthousiasme puisque cette proportion est de 46% chez les chefs d'entreprises de plus de dix salariés et de 54% parmi les membres des professions libérales.

On remarque de la même façon que l'âge ne joue guère sur les représentations car la proportion de ceux qui défendent la thèse méritocratique est de 45% chez les 18-24 ans et de 47% chez les seniors de 65 ans et plus. En revanche, il semble que l'expérience professionnelle conduise à minimiser progressivement la croyance en la méritocratie puisque celle-ci passe de 51% chez les jeunes de 25-34 ans, fraîchement entrés dans la vie professionnelle, à 41% chez les 35-49 ans puis à 39% chez les 50-65 ans.

En revanche, le positionnement social subjectif qui indique à quel niveau social l'enquêté estime se situer est particulièrement clivant puisque cette proportion passe de 13% dans le groupe le plus modeste à 68% chez ceux qui estiment appartenir au groupe supérieur⁷.

4.

On ne reprend évidemment dans cet indice que les réponses négatives à la question sur le besoin de « connaître des gens bien placés ».

5.

Pour la définition de ces groupes sociaux, on renvoie à la note précédente, ROUBAN (Luc), « La France : une République désintégré », *Note Le Baromètre de la confiance politique, Sciences Po CEVIPOF*, vague 12, février 2021, 10 p.

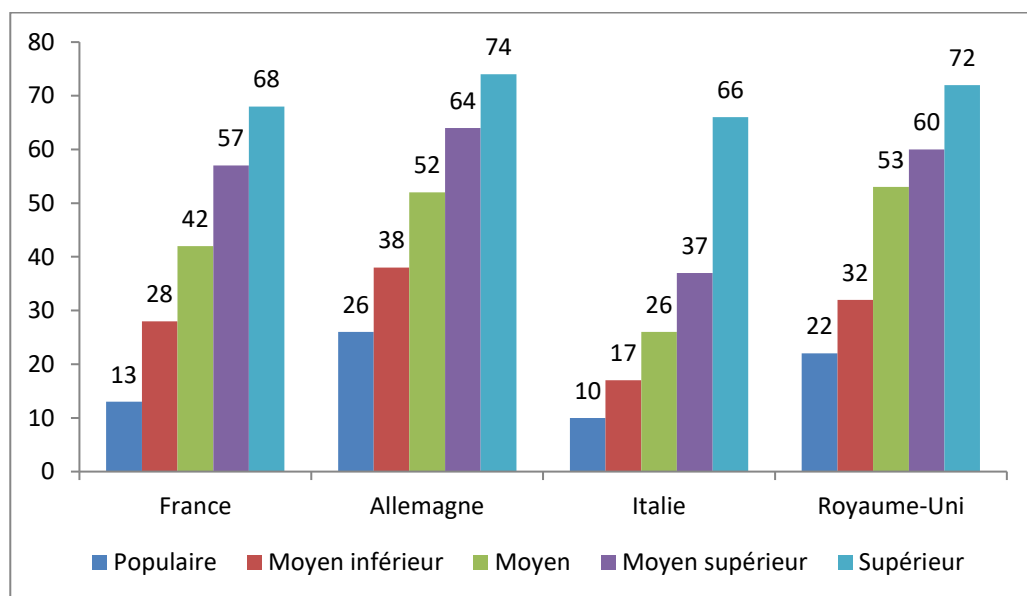
6.

Il apparaît que les retraités de ces professions sont plus convaincus de la méritocratie que les actifs mais les effectifs ne permettent pas de disposer de résultats fiables.

7.

Ce positionnement est établi sur la base d'une échelle de 0 à 10 puis découpé en groupes pour la facilité de la lecture.

Graphique 1 : La reconnaissance de la méritocratie par groupe social en Allemagne, France, Italie et au Royaume-Uni (%)



Source : Luc Rouban, Baromètre de la confiance politique du CEVIPOF, vague 12, février 2021

Lecture : Les enquêtés se positionnant dans le groupe populaire en France sont 13% à considérer qu'il existe une véritable méritocratie dans le pays contre 26% de leurs homologues en Allemagne, 10% en Italie et 22% au Royaume-Uni.

Ce qui joue dans l'évaluation de la méritocratie

L'évaluation de la méritocratie dépend bien plus du parcours personnel ou même de la dynamique sociale dont l'enquêté a pu profiter que d'une position sociale objective. C'est ainsi que la proportion d'enquêtés estimant que la méritocratie est une réalité en France passe de 28% pour ceux qui estiment avoir une situation sociale inférieure à celle que leurs parents avaient au même âge à 46% pour ceux qui estiment que cette situation est similaire puis à 58% pour ceux qui pensent que cette situation est supérieure. Mais l'évolution de ces proportions est également forte si on les rapporte au niveau de satisfaction exprimé à l'égard de la vie que l'on mène. Seuls 19% de ceux qui sont faiblement satisfaits par leur vie défendent la thèse de la méritocratie contre 33% de ceux qui en sont moyennement satisfaits et 54% de ceux qui en sont satisfaits ou très satisfaits. Globalement, la France est un pays méritocratique seulement pour la moitié des gens heureux ou de ceux qui estiment jouir d'une grande autonomie.

8.

À partir des réponses aux propositions : les gens peuvent changer la société par leurs choix et leurs actions ; les gens de mon pays ont la possibilité de choisir leur propre vie ; j'ai une liberté et un contrôle total sur mon propre avenir.

En effet, on peut encore créer un indice d'autonomie mesurant la capacité de liberté individuelle et collective⁸. De fait, la corrélation est assez forte entre cet indice et celui mesurant la méritocratie (Pearson = 0,366). Ceux qui estiment jouir d'une grande autonomie sont 54% à penser que la méritocratie est réelle en France contre 25% de ceux qui ont une faible autonomie. Quels que soient les critères retenus, satisfaction dans la vie, mobilité sociale, autonomie individuelle, la proportion d'enquêtés défendant la thèse de la méritocratie est rarement supérieure à la moitié de l'échantillon.

9.

Indice établi sur la base du niveau de confiance accordé aux voisins ; aux gens rencontrés pour la première ; aux gens d'une autre nationalité en général.

10.

Sur la base des propositions : il faudrait réduire le nombre de fonctionnaires ; les chômeurs pourraient trouver du travail s'ils le voulaient vraiment ; pour faire face aux difficultés économiques, il faut que l'État fasse confiance aux entreprises.

11.

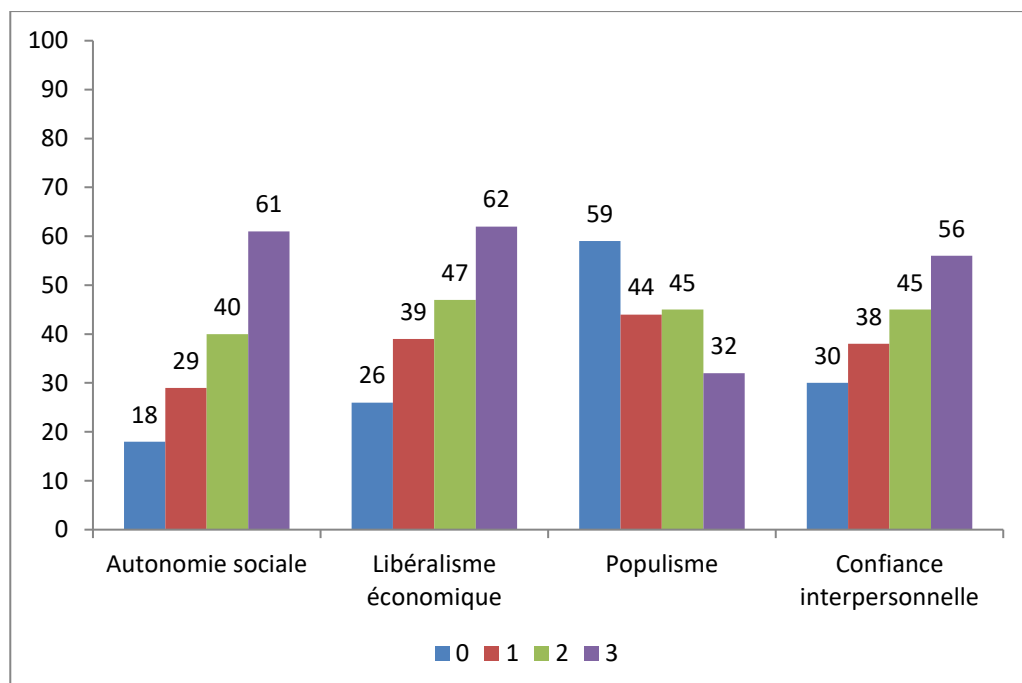
Sur la base des propositions : en règle générale, les élu(e)s et les dirigeant(e)s politiques français sont plutôt corrompu(e)s ; c'est le peuple, et pas les responsables politiques, qui devrait prendre les décisions politiques les plus importantes ; je préférerais être représenté(e) par un citoyen ordinaire plutôt que par un politicien professionnel.

12.

Soit les notes allant de 8 à 10 sur une échelle allant de 0 à 10.

La question se pose donc de savoir ce qui joue le plus dans la défense de l'idée méritocratique en France : est-elle l'effet d'une satisfaction subjective à l'égard de sa propre trajectoire sociale ou bien l'effet de prédispositions culturelles et politiques ? Une analyse de régression montre clairement que ces dernières sont décisives. Parmi ces prédispositions, lesquelles jouent le plus ? On peut, par exemple, faire l'hypothèse que le degré de libéralisme économique va favoriser la thématique de la concurrence ou qu'une confiance interpersonnelle élevée (celle que l'on accorde spontanément aux autres) est nécessaire pour que le mérite soit reconnu⁹. En fait, le premier facteur est le degré perçu d'autonomie sociale suivi, dans l'ordre, par le niveau de libéralisme économique¹⁰ et par le niveau de populisme¹¹ qui détermine, bien avant la position sociale subjective, la propension plus ou moins grande à défendre la thèse méritocratique. La satisfaction à l'égard de la vie que l'on mène, la mobilité sociale au regard de ses parents, le degré de confiance interpersonnelle ou le niveau de diplôme ne jouent pas ou fort peu dans l'analyse. La méritocratie n'est pas reconnue parce qu'on a réussi, objectivement ou subjectivement, mais bien parce qu'on estime que la société offre des opportunités, que l'on peut choisir sa vie, et que l'on partage des valeurs libérales sur le plan économique. Par exemple, dans le groupe subjectif de ceux qui estiment être au sommet de la hiérarchie sociale¹², la proportion de ceux qui défendent la thèse méritocratique passe de 38% chez ceux qui ont un niveau faible de libéralisme économique à 79% chez ceux qui ont un niveau élevé de libéralisme économique.

Graphique 2 : La thèse de la méritocratie en France par indice de valeurs (%)



Source : Luc Rouban, Baromètre de la confiance politique du CEVIPOF, vague 12, février 2021

Lecture : 18% des enquêtés se positionnant au plus bas sur l'indice d'autonomie sociale défendent la thèse de la méritocratie en France alors que c'est le cas de 61% de ceux qui se situent au sommet de cet indice.

13.

Luc Rouban, *Quel avenir pour la fonction publique ?*, Paris, La Documentation française, 2017.

Cela peut paraître entrer en contradiction avec la répartition des réponses par catégorie professionnelle. Les fonctionnaires en France sont majoritairement peu libéraux sur le plan économique¹³ et défendent néanmoins plus que les salariés du privé la thèse de la méritocratie. Les cultures professionnelles viennent se conjuguer au degré d'autonomie ou de libéralisme et donnent en conséquence des résultats différents. Par exemple, les fonctionnaires peu libéraux sur le plan économique défendent la thèse méritocratique à 43% alors que les salariés également peu libéraux ne la défendent qu'à 31%. Mais si l'on passe dans la catégorie des fortement libéraux, on voit que fonctionnaires et salariés du privé défendent la thèse méritocratique à concurrence de 52% dans les deux cas. Comme le montre le tableau 1, on retrouve cette dimension idéologique corrélée avec les proximités partisans, les enquêtés proches de LREM faisant figure d'exception, qu'il s'agisse de se positionner sur la partie supérieure de l'indice ou bien de défendre l'idée selon laquelle « dans la société, les règles du jeu sont les mêmes pour tous », idée fort peu partagée y compris chez les enquêtés proches de LR qui partagent ce scepticisme avec les enquêtés de gauche, de LFI comme du PS. On perçoit ici à quel point le macronisme se singularise dans l'espace politique français.

Tableau 1 : La thèse méritocratique par proximité partisane (%)

	PCF	LFI	PS	EELV	MoDem	LREM	UDI	LR	RN	Aucun	Moyenne
Thèse méritocratique	45	38	45	48	56	70	53	61	35	36	44
Les règles du jeu sont les mêmes pour tous	35	26	26	17	30	47	26	28	22	21	26

Source : Luc Rouban, Baromètre de la confiance politique du CEVIPOF, vague 12, février 2021

Lecture : On présente dans le tableau la proportion de ceux qui défendent la thèse méritocratique, soit les positions 2 et 3 sur l'indice, comme la proportion de ceux qui sont tout à fait d'accord ou plutôt d'accord avec la proposition selon laquelle « dans la société les règles du jeu sont les mêmes pour tous ».

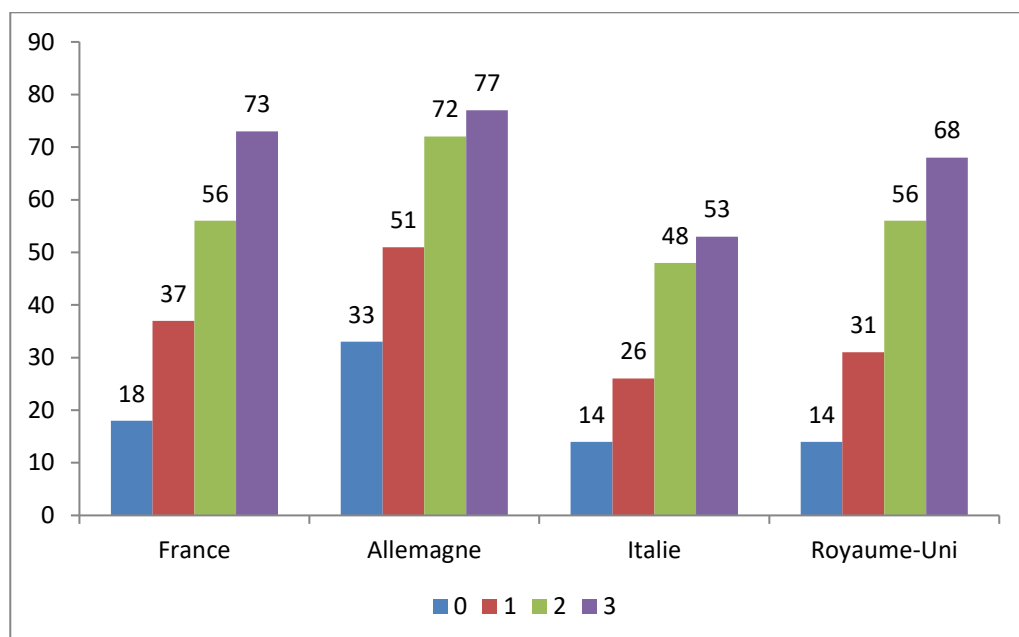
Principe de justice et confiance dans les institutions

L'idée selon laquelle les règles sont les mêmes pour tous et que la réussite ou que l'effort personnel sont reconnus reste associée à l'idée d'un système sociopolitique juste qui sait reconnaître le mérite et qui inspire donc la confiance puisqu'il garantit un principe de justice. Il n'est donc guère surprenant de voir très fortement associées la défense de la thèse méritocratique et la confiance dans les institutions politiques. Celle-ci a été mesurée par un indice composé des réponses positives à plusieurs questions concernant les institutions politiques locales ou nationales¹⁴ dichotomisé en un groupe à faible confiance et un groupe à forte confiance. De la même façon, on observe que 51% des enquêtés défendant la thèse méritocratique considèrent que les élus sont plutôt corrompus contre 76% de ceux qui ne la défendent pas. Et 53% des premiers ont confiance dans Emmanuel Macron contre 24% des seconds. Cette relation entre méritocratie et confiance dans les institutions politiques se vérifie dans les quatre pays étudiés et n'est pas spécifique à la France.

14.

Pour des raisons de comparabilité entre pays, cet indice mesure la confiance (tout à fait et plutôt confiance) dans le conseil municipal, le maire, l'Assemblée nationale, le Sénat et le gouvernement.

Graphique 3 : La confiance dans les institutions politiques en fonction du degré de confiance dans la méritocratie en Allemagne, France, Italie et au Royaume-Uni (%)



Source : Luc Rouban, Baromètre de la confiance politique du CEVIPOF, vague 12, février 2021

Lecture : 18% des enquêtés français et 33% des enquêtés allemands se situant au niveau 0 de l'indice de méritocratie ont fortement confiance dans les institutions politiques.

Une forte demande d'égalité

À cette réaction assez sceptique face aux progrès de la méritocratie répond une forte demande d'égalité économique. On peut être même surpris par son ampleur. Pour la mesurer, on a construit un indice d'égalité économique reposant sur les réponses positives à trois propositions : l'économie actuelle profite aux patrons aux dépens de ceux qui travaillent ; le gouvernement devrait prendre davantage des mesures pour réduire les inégalités de revenu ; pour qu'une société soit juste, les différences de niveau de vie entre les gens devraient être faibles. Au total, on dispose donc d'un indice qui va de 0 à 3 et qui constitue une échelle statistique fortement intégrée¹⁵. On a ensuite dichotomisé cet indice afin de distinguer ceux qui sont fortement égalitaires (2 ou 3 réponses positives), et qui constituent en France 75% de l'échantillon, de ceux qui ne le sont pas ou faiblement (aucune réponse positive ou une seulement) et qui n'en constituent que 25%. Cette demande est générale dans tous les pays étudiés puisque le groupe de ceux qui sont fortement égalitaires est de 77% en Allemagne, de 83% en Italie et de 78% au Royaume-Uni.

15.

Alpha de Cronbach = 0,743.

Si l'on en reste à la France, cette demande d'égalité varie assez peu en fonction du diplôme, passant de 82% au niveau CAP à 80% au niveau Bac, 75% au niveau Bac+2 mais reste encore à 65% à partir du niveau master et au-dessus. Elle n'oppose pas non plus les grands secteurs d'activité, les fonctionnaires se situant en haut de l'indice à 76% contre 75% des salariés du privé et 78% des indépendants. En revanche, les professions exercées créent de puissants

clivages puisque cette forte demande d'égalité est bien plus le lot des cadres du public (73%) que de leurs homologues du privé (53%), celui des petits indépendants (84%) que des professions libérales et des chefs d'entreprise (67%). En revanche, la demande est de même niveau dans les professions intermédiaires du public et du privé (environ 76%), alors que les employés et les ouvriers du privé en sont plus demandeurs (82%) que les employés du public (75%). Il en résulte que le classement social objectif crée davantage de clivage que le classement social subjectif où les enquêtés se positionnent eux-mêmes dans la hiérarchie sociale. La demande forte d'égalité passe ainsi de 82% dans les catégories modestes et populaires à 76% dans les catégories moyennes puis à 56% dans les catégories supérieures. En revanche, ces écarts disparaissent dès que l'on passe au classement subjectif, sauf pour ceux qui se placent tout en bas de l'échelle et qui sont fortement égalitaires à 90%. Par exemple, il n'existe pas de différence dans la demande d'égalité entre ceux qui se situent dans la catégorie moyenne-inférieure et ceux qui se placent dans la catégorie supérieure (80% de fortement égalitaires dans les deux cas).

On peut expliquer ce décalage entre le classement objectif et le classement subjectif de plusieurs manières. La première, c'est que la vision de la société et de sa situation personnelle est très relative selon son contexte social. Un petit commerçant travaillant dans un quartier pauvre où sévit le chômage aura une vision très différente de sa position relative qu'un cadre du privé ayant l'occasion de côtoyer des patrons de grandes entreprises. La seconde, c'est que l'enquête s'appuie sur des réponses individuelles qui ne permettent pas de prendre en considération la situation familiale, notamment la profession du conjoint, mais aussi celle des membres de l'entourage et l'importance du patrimoine. La troisième, enfin, est de considérer qu'un niveau de diplôme élevé en début de carrière ne se traduit pas nécessairement par une catégorie professionnelle supérieure ou une rémunération importante mais donne de soi-même une image sociale valorisante. Du reste, la demande d'égalité n'évolue qu'assez faiblement en raison du revenu mensuel net total du foyer à partir des unités de consommation telles qu'elles sont calculées par l'INSEE¹⁶. Cette demande reste très élevée quel que soit le quartile de ce revenu, passant de 79% pour le premier (les plus modestes) en passant à 82% pour le second puis à 75% pour le troisième et ne fléchit qu'à 61% pour le quatrième (les plus aisés).

16.

Qui prend en considération l'âge des personnes présentes dans le foyer, les personnes additionnelles à l'enquête comptant pour 0,5 et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3.

La distribution de la demande d'égalité par proximité partisane montre qu'elle reste massive à gauche (aux environs de 90% pour les enquêtés proches du PCF, de LFI ou du PS, mais aussi de EELV), descend ensuite à 76% pour les enquêtés proches du RN ou pour ceux qui ne s'estiment proches d'aucun parti, passe ensuite à 71% pour les enquêtés proches du MoDem, et ne descend vraiment que pour les enquêtés proches de LREM (60%), de l'UDI ou de LR (58%).

Plus la demande d'égalité de niveaux de vie ou de revenus est forte et moins la méritocratie est décelée en France puisque la proportion de ceux qui défendent la thèse méritocratique passe de 51% chez ceux qui ne recherchent (presque) aucune égalité économique à 41% chez ceux qui sont les plus égalitaires. C'est sur ce point que l'analyse comparative montre que la cohésion sociale française est plus faible. En effet, quel que soit le niveau de la demande d'égalité en Allemagne ou en Italie, aucune variation ne se fait sentir dans la proportion d'enquêtés estimant que la méritocratie est réelle dans leur pays (54% dans les deux groupes en Allemagne et 32% en Italie). Au Royaume-Uni, on décèle, comme en France, une variation dans le niveau de reconnaissance de la

méritocratie mais cette variation est un peu plus faible, passant de 56% pour ceux qui ne recherchent pas particulièrement l'égalité économique à 49% pour ceux qui la recherchent.

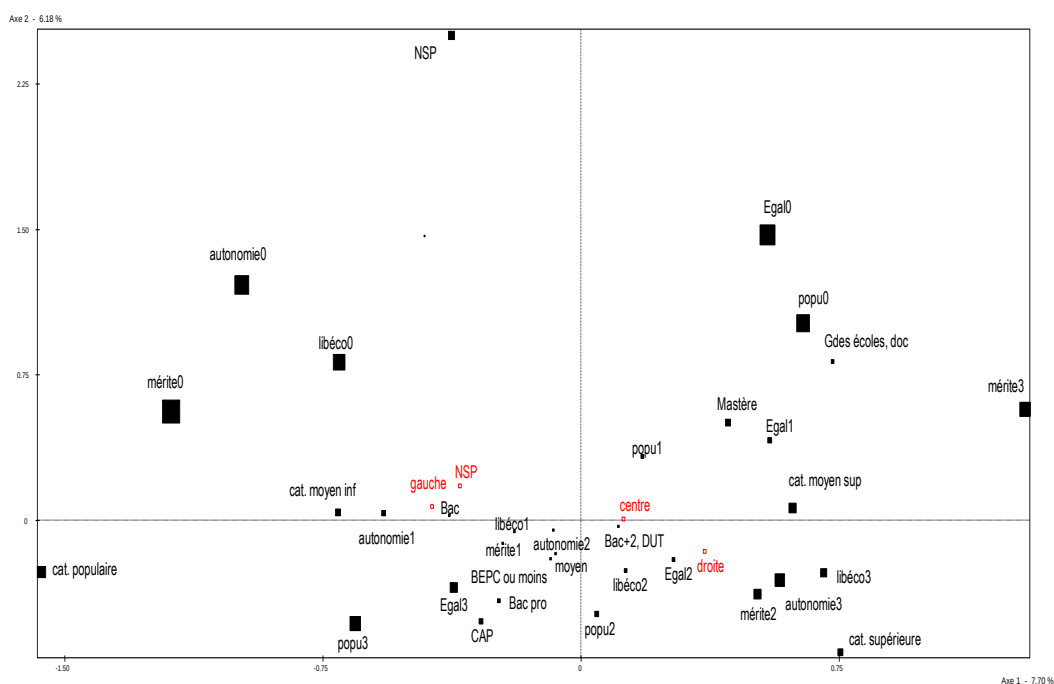
La seconde différence entre la France et les trois autres pays tient au fait que la demande d'égalité ne produit pas le même niveau de populisme. En France, le fait d'être peu ou fortement égalitaire fait passer le niveau élevé de populisme de 28% à 64% alors que l'on passe de 36% à 49% en Allemagne, de 36% à 55% en Italie et de 28% à 52% au Royaume-Uni. La perception et le rejet des inégalités économiques en France y produit plus d'effet politique.

En revanche, à la différence du jugement porté sur le caractère méritocratique de la société, la demande d'égalité ne joue pas sur le niveau de confiance dans les institutions politiques, les variations autour de la distribution moyenne restant faibles. La recherche de la méritocratie pose la question de l'équité du système sociopolitique et ne se réduit pas à la constatation d'une différence de revenus ou d'une inégalité des conditions économiques. La confiance dans les institutions politique reste donc toujours l'effet d'une construction politique plutôt que le contrecoup mécanique d'une position économique. Afin de tester cette hypothèse pour la France, on a mené une analyse de régression sur ce qui jouait le plus sur la confiance dans les institutions politiques en prenant dans le modèle l'indice de méritocratie, la position sociale subjective, le revenu fiscal par foyer réparti en quartiles, le niveau de diplôme et l'indice d'égalitarisme. Au total, c'est bien la conviction que le système sociopolitique est méritocratique qui constitue le premier facteur, et de loin, dans le degré de confiance que les enquêtés portent aux institutions politiques.

L'intégration de ces différentes dimensions dans une analyse factorielle montre que deux dimensions commandent la défense de la méritocratie (indicateur [mérite] allant de 0 à 3). La première (axe vertical) est celle du degré de populisme (indicateur [popu]) également lié statistiquement à la demande d'égalité (indicateur [Egal]). Les deux indices sont en effet fortement corrélés puisque 64% des enquêtés qui se situent en haut de l'indice d'égalité se situent également en haut de l'indice de populisme.

Celle-ci reste néanmoins bien moins clivante que la seconde (axe horizontal) qui vient clairement organiser le champ politique français autour d'une lutte des classes qui ne dit pas son nom et qui renvoie clairement non seulement à des positions sociales différentes mais également au clivage gauche-droite comme à une répartition très tranchée des niveaux de libéralisme économique (indicateur [libéco]) ou d'autonomie sociale (indicateur [autonomie]).

Graphique 4 : Les univers sociopolitiques de la méritocratie en France



Source : Luc Rouban, Baromètre de la confiance politique du CEVIPOF, vague 12, février 2021

L'une des questions qui se posent dans la perspective de l'élection présidentielle de 2022 est donc de savoir dans quelle mesure le débat autour du populisme et sa focalisation sur les moyens supplémentaires à donner à la démocratie ne recouvre pas, voire ne vient pas camoufler, un autre enjeu, qui reste bien plus structurant, et qui touche au fait que les inégalités économiques sont (souvent) considérées comme injustes et (souvent) sans relation avec une quelconque méritocratie. C'est bien la question de l'équité du système sociopolitique qui peut compromettre la défense du macronisme.

Édition : Florent Parmentier / Odile Gaultier-Voituriez

Mise en forme : Marilyn Augé

Pour citer cette note : ROUBAN (Luc) « Qui croit à l'égalité des chances et à la méritocratie en France ? », *Note Le Baromètre de la confiance politique, Sciences Po CEVIPOF*, vague 12, mars 2021, 9 p.

© CEVIPOF, 2021 Luc Rouban